

BUREAU COMMUNAUTAIRE

VENDREDI 16 DECEMBRE 2016

10 H 00

LE CHEYLARD

SOMMAIRE

1. Eau / Assainissement
 - A. Acquisition de terrain pour le captage de La Crique (St Christol)
 - B. Extension du réseau d'assainissement sur le Quartier de Villebrion (Accons) : demande de subventions
 - C. Interconnexion du réseau d'eau potable sur St Christol : demande de subventions
 - D. Avenant au marché de travaux d'extension du réseau d'assainissement collectif sur la Commune de Dornas
 - E. Mise en conformité des périmètres de protection et lancement de l'enquête publique pour la mise en conformité des captages des Sauvants (St Agrève)
 - F. Pose de compteurs de prélèvement : demande de subventions
 - G. Création de vidanges sur Devesset : demande de subventions
 2. Voie CFD
 - A. CFD St Martin de Valamas-St Agrève / Tranche 2 Intres-St Agrève : demande de subventions
 3. Administration générale
 - A. Travaux d'aménagement du siège : demande de subventions
 4. Economie
 - A. ORC : attribution de subventions
 5. Aménagement de l'espace et développement durable
 - A. Mission de conseil et de réalisation des supports de communication pour la démarche TEPOS : information sur l'attribution
-

Date de la convocation : 9 décembre 2016

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 11

Étaient présents : M. le Dr Jacques CHABAL, M. Raymond FAYARD, M. Thierry GIROT, M. Michel VILLEMAGNE, M. Jean-Marie FOUTRY, Mme Catherine FAURE, M. René JULIEN, M. Roger PERRIN, M. Frédéric PICARD.

Absents excusés représentés : M. Maurice WEISS pouvoir à M. Michel VILLEMAGNE, Mme Monique PINET pouvoir à M. le Dr Jacques CHABAL.

Le quorum est atteint

Secrétaire de séance : M. Michel VILLEMAGNE

Assistaient également à la séance :

- Carine FAURE, Directrice Générale des Services
- Jeanne LEMARCHAND, Directrice des Ressources humaines
- Fabien RAVIER, Directeur du pôle Services à la population
- Jean-Louis ROZE, Directeur des services techniques
- Anne-Lucie COSTE, Assistante de direction

Avant de débiter l'ordre du jour, M. le Président souhaite revenir sur les dernières actualités de la Communauté de communes Val'Eyrieux.

Tout d'abord, il remercie Mme Catherine Faure pour son implication lors de la réception de l'Agence de Développement Touristique de l'Ardèche, la veille à l'OTI.

Ensuite, il souhaite féliciter MM. Frédéric Picard et René Julien pour la signature du plan complémentaire TEPCV, représentant une aide de 1,5 millions d'euros pour la Communauté de communes Val'Eyrieux, les communes signataires et le SICTOMSED.

Enfin, le Dr Jacques Chabal indique que la convention de partenariat avec Ardèche Drôme Numérique a été officiellement signée pour le déploiement de la fibre optique à la maison (FTTH). 12 000 prises vont être installées sur Val'Eyrieux, il faudra ensuite attendre que les opérateurs proposent aux usagers des offres d'abonnement au service.

M. le Président propose de débiter les sujets à l'ordre du jour.

1. Eau / Assainissement

M. le Président laisse la parole à M. Raymond Fayard, Vice-président en charge de ces compétences.

A. Acquisition de terrain pour le captage de La Crique (St Christol)

M. Fayard informe le Bureau qu'il convient d'acquérir une parcelle située sur la Commune de St Christol, dans le cadre des travaux de mise en conformité du captage de La Crique.

Il s'agirait de l'acquisition de la parcelle A1516, qui représente une superficie de 627 m².

Le propriétaire de cette parcelle est la commune de St Michel d'Aurance.

La cession a été négociée à l'euro symbolique, avec dispense de verser l'euro.

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, décide l'acquisition de la parcelle A1516, d'une superficie de 627 m², à la commune de St Michel d'Aurance, à l'euro symbolique avec dispense de verser l'euro ; autorise son Président ou tout Vice-président à signer les actes de vente et toutes pièces s'y rapportant.

B. Extension du réseau d'assainissement sur le Quartier de Villebrion (Accons) : demande de subventions

Raymond Fayard rappelle que sont prévus des travaux d'extension des réseaux d'assainissement collectif sur le hameau de Villebrion, sur la Commune d'Accons.

A cela s'ajouteront des travaux de construction d'un réseau d'eaux pluviales au centre du hameau, sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de communes avec signature d'une convention de délégation avec la Commune d'Accons.

Le coût global de l'opération a été estimé à environ 520 000 € ht.

M. Fayard indique qu'il convient de demander des subventions aux divers financeurs : Etat, Agence de l'Eau, Département de l'Ardèche.

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, sollicite les subventions les plus élevées possibles auprès des éventuels financeurs ; charge le Président d'effectuer toutes les formalités nécessaires à son exécution.

C. Interconnexion du réseau d'eau potable sur St Christol : demande de subventions

M. Fayard indique que, dans le cadre du schéma directeur AEP validé en 2011, des travaux d'interconnexion du réseau potable sur la commune de St Christol étaient inscrits comme action prioritaire, avec pour objectif principal l'amélioration de la desserte en eau potable des habitations de St Christol.

Le coût de l'opération a été estimé à environ 280 000 € ht.

Des subventions peuvent être sollicitées auprès des divers financeurs : Etat, Agence de l'Eau, Département de l'Ardèche.

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, sollicite les subventions les plus élevées possibles auprès des éventuels financeurs ; charge le président d'effectuer toutes les formalités nécessaires à son exécution.

D. Avenant au marché de travaux d'extension du réseau d'assainissement collectif sur la Commune de Dornas

M. Fayard rappelle au Bureau le marché d'extension du réseau d'assainissement au Quartier de Noirois et Secteur du Moulin, sur la Commune de Dornas, attribué au Groupement Hilaire - SAUR - Eiffage.

Il rappelle que le programme de travaux comprend :

- Tranche ferme : Extension du réseau d'assainissement sur le Hameau de Noirois
- Tranche conditionnelle n° 1 : maillage d'eau potable le Moulin / Noirois
- Tranche conditionnelle n° 2 : Extension du réseau d'assainissement sur le secteur du Moulin

Le marché doit faire l'objet d'un avenant pour des plus-values concernant des travaux complémentaires pour réfection de voiries sur la tranche ferme ; des travaux complémentaires sur le réseau AEP de la tranche conditionnelle n°1 ; des travaux complémentaires de remise en état des parcelles agricoles, reprises de maçonnerie et raccordement d'un WC public sur la tranche conditionnelle n°2.

Ces travaux correspondent à une plus-value de 20 596 € ht.

Raymond Fayard rappelle qu'un premier avenant en moins-values, s'élevant à 20 616,64 € ht, avait porté le montant initial du marché à 407 132,41 € ht.

Ce deuxième avenant porte donc le montant du marché à 427 728,41 €.

M. Fayard ajoute que ce chantier est sur le point de se terminer.

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, approuve l'avenant n°2 pour le marché d'extension du réseau d'assainissement au Quartier de Noirois et Secteur du Moulin, sur la Commune de Dornas, attribué au Groupement Hilaire - SAUR - Eiffage ; autorise Monsieur le Président à signer cet avenant ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

E. Mise en conformité des périmètres de protection et lancement de l'enquête publique pour la mise en conformité des captages des Sauvants (St Agrève)

Monsieur Fayard rappelle la décision prise afin de procéder à la mise en conformité des périmètres de protection des captages des Sauvants.

Il expose le dossier de demande d'autorisation des captages des Sauvants, réalisé par le bureau d'Etudes CESAME en date du 25 octobre 2016.

Ce dossier reprend le rapport géologique et précise les travaux de mise en conformité des captages. Il devra être transmis à la délégation départementale de l'Ardèche de l'Agence régionale de santé de Auvergne-Rhône-Alpes afin de demander l'autorisation d'utiliser l'eau des captages en vue de l'alimentation humaine en eau potable et l'ouverture d'une enquête publique préalable à :

- la déclaration d'utilité publique relative aux travaux de prélèvement et de dérivation des eaux et à l'instauration des périmètres de protection,
- l'autorisation de prélèvement
- la modification du Plan Local d'Urbanisme

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, approuve le dossier de demande d'autorisation ; demande le lancement de l'enquête publique dans le cadre de la régularisation des captages des Sauvants ; charge M. le Président d'établir tous documents nécessaires à la mise en place de cette enquête ; autorise M. le Président à signer toutes pièces relatives à cette procédure.

F. Pose de compteurs de prélèvement : demande de subventions

M. Fayard informe le Bureau qu'il est nécessaire de procéder à la pose de compteurs de prélèvement sur les communes de St Julien Labrousse, St Michel d'Aurance, Mariac, St Barthélemy le Meil et St Julien Boutières.

Le coût global de l'opération a été estimé à environ 31 000 € ht.

M. Fayard demande au Bureau d'autoriser le Président à demander des subventions aux divers financeurs : Etat, Agence de l'Eau, Département de l'Ardèche.

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, sollicite les subventions les plus élevées possibles auprès des éventuels financeurs ; charge le Président d'effectuer toutes les formalités nécessaires à son exécution.

G. Création de vidanges sur Devesset : demande de subventions

Raymond Fayard indique qu'est prévue la création de vidanges programmables sur le réseau de distribution d'eau potable du hameau de Malleval, sur la commune de Devesset. Le but est d'améliorer le fonctionnement du réseau et de limiter ainsi la concentration en chlorure de vinyle.

Le coût global de l'opération a été estimé à environ 19 600 € ht.

Des subventions peuvent être sollicitées auprès des divers financeurs : Etat, Agence de l'Eau, Département de l'Ardèche.

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, sollicite les subventions les plus élevées possibles auprès des éventuels financeurs ; charge le Président d'effectuer toutes les formalités nécessaires à son exécution.

2. Voie CFD

M. le Président laisse la parole à M. Raymond Fayard, en charge du dossier.

A. CFD St Martin de Valamas-St Agrève / Tranche 2 Intres-St Agrève : demande de subventions

Raymond Fayard expose au Bureau que, dans la poursuite des aménagements effectués sur la Dolce Via, il convient de réaliser la valorisation touristique de l'ancienne voie de chemin de fer départemental sur le tronçon St Martin de Valamas - St Agrève, enjeu touristique majeur pour l'ensemble du territoire.

Ce tronçon est divisé en deux tranches de travaux :

- Tranche 1 : St Martin de Valamas - Intres (4,3 km)
- Tranche 2 : Intres - St Agrève (8,6 km)

M. Fayard rappelle que des demandes de subventions ont déjà été effectuées pour la tranche 1 et qu'il convient maintenant de solliciter des subventions auprès des divers financeurs pour la tranche 2.

Le coût de l'opération est estimé à 1 460 000 € ht pour cette tranche.

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, sollicite les subventions les plus élevées possibles auprès des éventuels financeurs ; charge le Président d'effectuer toutes les formalités nécessaires à son exécution.

3. Administration générale

M. le Président laisse la parole à Mme Carine Faure, Directrice Générale des Services.

A. Travaux d'aménagement du siège : demande de subventions

Mme Faure rappelle au Bureau qu'a été actée, lors du Conseil communautaire du 5 décembre 2016, la décision d'acquérir le bâtiment abritant actuellement le siège de la Communauté de communes, situé 21 Avenue de Saunier 07160 LE CHEYLARD.

Suite à l'achat, il conviendra d'effectuer divers travaux au sein du bâtiment.

Le coût global de l'opération a été estimé à environ 360 000 € ht, comprenant 200 000 € ht pour les travaux d'aménagement et 160 000 € ht pour la mise en accessibilité du bâtiment.

Elle indique qu'il est désormais possible de déposer une demande de subvention auprès de l'Etat, dans le cadre de la DETR 2017.

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, sollicite les subventions les plus élevées possibles ; charge le président d'effectuer toutes les formalités nécessaires à son exécution.

4. Economie

M. le Président laisse la parole à M. René Julien, Vice-président à l'Economie.

A. ORC : attribution de subventions

M. Julien indique que, lors du troisième Copil qui s'est tenu le 5 décembre 2016, un nouveau dossier de demande de subvention a été étudié et a reçu un avis favorable, comme indiqué dans le tableau joint en Annexe 1 du présent compte-rendu. Il ajoute qu'il s'agit de la deuxième demande faite par cette entreprise au titre de l'ORC, la première ayant été soldée il y a peu.

Il rappelle que le montant total de l'enveloppe d'aide allouée est de 174 676 € ht pour cette 3^{ème} tranche et plus de 60 % de l'aide a déjà été mobilisée.

Carine Faure ajoute qu'il ne faut pas hésiter à parler de cette opération aux entreprises du Haut Vivarais qui pourraient être intéressées car cette aide prendra fin en décembre 2017.

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, approuve l'aide apportée aux entreprises dans le cadre de la 3^{ème} tranche de l'ORC Haut Vivarais, conformément au tableau ci-joint ; autorise M. le Président à notifier chaque entreprise de l'aide qui lui est attribuée et à signer toutes pièces relatives à la réalisation de cette décision.

5. Aménagement de l'espace et développement durable

M. le Président laisse la parole à M. Frédéric Picard, Vice-président en charge de l'aménagement de l'espace Développement durable et.

A. Mission de conseil et de réalisation des supports de communication pour la démarche TEPOS : information sur l'attribution

Frédéric Picard informe le Bureau qu'une consultation a été lancée pour engager une mission de conseil et de réalisation des supports de communication pour la démarche « Val'Eyrieux Territoire à Energie Positive ».

Après étude et analyse des offres, la mission a été confiée à l'entreprise TERRA PUBLICA pour un montant de 18 000 € ht.

Les dossiers à l'ordre du jour étant épuisés, M. le Président clôt la séance.

Fin de la séance à 11h00

Dr Jacques CHABAL
Président de la Communauté de
communes Val'Eyrieux
Maire du Cheylard



Annexe 1

N° dossier	Entreprise	Activité	Objet de la demande	montant total des dépenses (€ HT)	dépenses subventionnables (€ HT)	taux d'aide retenu	subvention proposée (€ HT)	cofinancement	Avis COPIL du 05/12/16
12-2	Restaurant Au bon air - JC Blanc	bar, restaurant, tabac (Devesset)	réfection et embellissement du bar et de la terrasse	30 042,19 €	30 042,19 €	30%	9 012,66 €	Etat (Fisac) : 4 506,34 € Dpt : 2 253,16 € Cdc VE : 2 253,16 €	favorable